

## **Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)**

### **Sixième session**

**Genève, 22 – 26 novembre 2010**

### **PROJETS DE PARTENARIAT OUVERT ET MODELES FONDES SUR LA PROPRIETE INTELLECTUELLE (RECOMMANDATION N° 36)**

*Document établi par le Secrétariat*

1. L'annexe du présent document, dans laquelle figure une proposition relative à un projet thématique intitulé "Projets de partenariat ouvert et modèles fondés sur la propriété intellectuelle", a trait à la recommandation n° 36 du Plan d'action de l'OMPI pour le développement. Le coût du projet s'élève, selon les estimations, à 895 000 francs suisses, dont 734 000 francs suisses pour les dépenses autres que les dépenses de personnel et 161 000 francs suisses pour les dépenses de personnel.

2. *Le CDIP est invité à examiner et à approuver l'annexe du présent document.*

[L'annexe suit]

<b>1. RESUME</b>	
<b>Cote du projet :</b>	DA_36
<b>Titre :</b>	Projet relatif aux partenariats ouverts et aux modèles fondés sur la propriété intellectuelle
<b>Recommandation du Plan d'action pour le développement :</b>	Recommandation n° 36 (groupe D) : Échanger des données d'expérience sur des projets de partenariat ouvert tels que le projet sur le génome humain et sur des modèles de propriété intellectuelle
<b>Brève description du projet :</b>	<p>Les projets de partenariat ouvert font intervenir des solutions novatrices élaborées par des inventeurs et des résolveurs de problèmes du monde entier grâce à l'échange de pratiques recommandées dans ce domaine entre plusieurs entités.</p> <p>À cet égard, le présent projet permettra de lancer et d'explorer toute une série d'activités relatives à l'échange de données d'expérience sur les environnements d'innovation ouverte (y compris les environnements axés sur les utilisateurs dans lesquels les utilisateurs créent conjointement des produits novateurs dans le cadre d'accords de partenariat ouvert) dans les pays développés comme dans les pays en développement, ainsi que les modèles fondés sur la propriété intellectuelle. L'innovation en partenariat ouvert peut être définie comme l'osmose et l'osmose inverse des savoirs à travers la membrane poreuse séparant une organisation ou une communauté de son environnement. Des mesures en faveur de l'innovation en partenariat ouvert peuvent être prises dans le cadre d'un large éventail d'accords. Ces derniers peuvent porter sur des modèles plus traditionnels tels que la concession de licences (par exemple, dans le domaine des brevets, des modèles d'utilité, des marques, du droit d'auteur, des dessins et modèles industriels et des secrets d'affaires), la sous-traitance, les contrats de partenariat en matière de recherche-développement, les coentreprises et les communautés de brevets. D'autres options ont trait à des tendances fondées sur l'Internet, dans lesquelles le client suscite la création volontaire et collective de solutions complexes par des méthodes telles que l'externalisation à grande échelle (<i>crowd sourcing</i>), les concours d'idées, les <i>Creative Commons</i>, les logiciels libres et les encyclopédies en ligne. Le présent projet vise à cartographier ou examiner les initiatives de partenariat ouvert typiques existant actuellement, ainsi que leurs rapports avec les modèles de propriété intellectuelle à travers une étude analytique-taxonomie. À la suite d'un échange de vues et de pratiques recommandées entre les États membres et entre les experts, l'étude évaluera les avantages et les inconvénients des projets existants et les enseignements à en tirer. Afin de favoriser un échange et une diffusion d'informations et de données d'expérience les plus larges possibles entre toutes les parties prenantes, le projet propose la création d'une plate-forme interactive sur les projets de partenariat ouvert et les modèles fondés sur la propriété intellectuelle.</p> <p>Le projet consiste en des propositions relatives à l'élaboration d'une plate-forme interactive pour l'échange de données d'expérience sur les projets de partenariat ouvert tels que le projet relatif au génome humain, ainsi sur les modèles fondés sur la propriété intellectuelle. Le terme "plate-forme interactive" désigne un portail numérique à double entrée</p>

	<p>comportant un site Web et un forum sur le Web. Le site Web (fonction "Envoi") servira de dispositif intelligent de centralisation permettant d'envoyer des informations sur les études et données d'expérience relatives aux projets de partenariat ouvert et aux modèles fondés sur la propriété intellectuelle. Le forum sur le Web (fonction "Réception") servira de moyen de réception des retours d'information sur l'expérience acquise dans les projets de partenariat ouvert et les modèles fondés sur la propriété intellectuelle.</p> <p>Le projet comporte plusieurs volets, à savoir : i) élaborer une étude analytique-taxonomie visant à cartographier, regrouper, analyser et harmoniser les différentes initiatives en matière de partenariat ouvert et les modèles de propriété intellectuelle sur lesquels elles sont respectivement fondées; ii) organiser une réunion des États membres à participation non limitée en vue de favoriser un débat constructif sur l'essence, la logique et les différentes étapes de la démarche suivie; iii) organiser une réunion d'experts aux fins de l'échange de pratiques recommandées sur les projets de partenariat ouvert tels que le projet relatif au génome humain, le projet de la Commission européenne dénommé <i>Open Living Labs</i>, les propositions de prix présentées par les gouvernements du Bangladesh, de la Barbade, de la Bolivie et du Suriname au groupe d'experts du financement de la recherche-développement de l'OMS ainsi que d'autres expériences menées par des entreprises privées telles que <i>InnoCentive</i>, le <i>Merck Gene Index</i> et <i>Natura</i>; iv) réaliser une étude d'évaluation approfondie établissant les avantages et les inconvénients des projets existants en exploitant les modèles de propriété intellectuelle spécifiques permettant de créer des environnements de partenariat ouvert fructueux; v) mettre en place une plate-forme interactive d'échange de données d'expérience comportant deux éléments : un site Web contenant des informations sur les études réalisées et des propositions relatives aux éventuels instruments de propriété intellectuelle; et un forum sur le Web destiné à la réception des retours d'information sur l'expérience acquise dans les projets de partenariat ouvert et les modèles fondés sur la propriété intellectuelle; vi) incorporer les recommandations dans les programmes pertinents de l'OMPI après approbation des États membres.</p>
<p><b>Programmes concernés par la mise en œuvre :</b></p>	<p>Programmes 18 et 16</p>
<p><b>Liens avec d'autres programmes connexes ou projets en rapport avec le Plan d'action pour le développement :</b></p>	<p>Liens avec les programmes 1, 8, 9, 10, 16 et 18 de l'OMPI Liens avec les groupes A et C du Plan d'action pour le développement</p>
<p><b>Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget :</b></p>	<p>Plus grande concertation, reposant sur des bases empiriques solides, entre les gouvernements, les organisations internationales, les acteurs de la société civile et le secteur privé sur des questions d'actualité et des questions nouvelles à l'échelle mondiale en rapport avec la propriété intellectuelle (programme 18)</p> <p>Sources d'information spécifiques et concrètes combinant une analyse des politiques avec une meilleure utilisation de l'information en matière de brevets destinée aux responsables de l'élaboration des politiques et</p>

	des instruments pratiques pour l'innovation ouverte (programme 18) Renforcement de la capacité des États membres et de leur compréhension de la gestion et du transfert de l'innovation et de la technologie (programme 18)
<b>Durée du projet :</b>	30 mois
<b>Budget du projet :</b>	Dépenses autres que les dépenses de personnel : 734 000 francs suisses Dépenses de personnel : 161 000 francs suisses

## 2. DESCRIPTION DU PROJET

### 2.1. Introduction à la question/au problème :

À une époque de rapides mutations dans le paysage technologique et dans un contexte économique difficile, préserver l'avantage compétitif d'une organisation ou d'une communauté peut dépendre de son degré d'ouverture, de connectabilité, de flexibilité et d'adaptabilité, de collaboration et d'auto-organisation, d'innovation participative et décentralisée. À cet égard, l'OMPI collabore avec ses États membres afin de favoriser la mise en place des compétences, politiques et structures nécessaires au renforcement des capacités locales en matière d'innovation en partenariat ouvert, en particulier dans les pays en développement et les PMA. Les pays en développement manifestent un intérêt marqué pour l'innovation en partenariat ouvert ainsi que le montrent plusieurs initiatives et conférences internationales telles que le Sommet sur l'innovation ouverte, qui s'est tenu au Kenya du 29 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2010. Des mesures en faveur de l'innovation en partenariat ouvert sont prises dans le cadre d'un large éventail d'accords. Ces derniers peuvent porter sur des modèles plus traditionnels tels que la concession de licences (par exemple, dans le domaine des brevets, des modèles d'utilité, des marques, du droit d'auteur, des dessins et modèles industriels et des secrets d'affaires), la sous-traitance, les contrats de partenariat en matière de recherche-développement, les coentreprises et les communautés de brevets. D'autres options ont trait à des tendances fondées sur l'Internet dans lesquelles le client suscite la création volontaire et collective de solutions complexes par des méthodes telles que l'externalisation à grande échelle (*crowd sourcing*), les concours d'idées, les *Creative Commons*, les logiciels libres et les encyclopédies en ligne.

Par exemple, l'OMPI et dix institutions partenaires ont élaboré un modèle pour les réseaux de recherche-développement et les services communs de propriété intellectuelle [http://www.wipo.int/freepublications/fr/intproperty/921/wipo\\_pub\\_921.pdf](http://www.wipo.int/freepublications/fr/intproperty/921/wipo_pub_921.pdf). Il vise à stimuler la collaboration scientifique, à améliorer les résultats, à optimiser l'allocation des ressources grâce à des économies d'échelle et à réduire le coût de la recherche, de la protection, de la gestion et de la commercialisation de la propriété intellectuelle pour les membres du réseau. Ce modèle a été mis en œuvre aux fins de la recherche-développement dans le domaine de la santé dans six pays d'Afrique de l'Ouest (Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo et Tchad), ainsi qu'en Colombie. Dans ce dernier pays, le projet a abouti au dépôt de 18 demandes de brevet depuis le lancement du programme en septembre 2004.

Les objectifs du projet relatif aux partenariats ouverts et aux modèles fondés sur la propriété intellectuelle sont exposés ci-après. La première étape consiste à cartographier, regrouper et analyser différentes initiatives et projets typiques en matière de partenariat ouvert et à harmoniser certaines initiatives avec discernement, en déterminant les combinaisons analogues d'instruments et de procédures de propriété intellectuelle. Ensuite, des discussions seront

menées en vue d'examiner les éléments communs et les différences entre ces projets et d'évaluer leurs résultats et leurs indicateurs de succès. En s'appuyant sur ces discussions, l'étape suivante consistera à étudier les conditions initiales spécifiques des initiatives typiques couronnées de succès en matière de partenariat ouvert, ainsi que les modèles de propriété intellectuelle connexes et à relier un problème donné à une solution concrète en utilisant ces paramètres. En vue de favoriser l'échange de données d'expérience entre toutes les parties prenantes sur les projets de partenariat ouvert et les modèles fondés sur la propriété intellectuelle, il sera proposé dans le cadre du projet de se donner les moyens de diffuser des informations sur les expériences fructueuses et, éventuellement, de proposer des instruments de propriété intellectuelle présentant un intérêt dans les environnements de partenariat ouvert. En outre, le projet permettrait à toutes les parties prenantes (y compris les organisations internationales actives dans les domaines financier et économique, les ONG, les organisations intergouvernementales, les universités et instituts de recherche, le secteur privé et les particuliers) de donner leur avis sur les expériences en matière de partenariat ouvert et d'échanger des vues sur leurs propres données d'expérience dans ce domaine. Enfin, la conception du projet favoriserait la complémentarité de ses résultats avec ceux d'autres programmes de l'OMPI.

Les instruments utilisés dans le cadre du projet relatif aux partenariats ouverts et aux modèles fondés sur la propriété intellectuelle sont recensés ci-après. Le premier instrument consisterait en un rapport analytique et une taxonomie relatifs aux différents cadres et projets typiques de partenariat ouvert en cours et à leur rapport avec la politique de propriété intellectuelle. Le deuxième instrument consisterait à organiser des réunions à participation non limitée avec les États membres et de présenter le travail accompli par les experts. La réunion à participation non limitée compterait avec la participation de parties prenantes concernées choisies en concertation avec les États membres. Pour la réunion d'experts, des experts issus des secteurs public et privé seraient invités. Leur mandat serait fixé en concertation avec les États membres. Le troisième instrument consisterait en une étude d'évaluation approfondie qui prendrait en considération les pratiques recommandées et les enseignements tirés des réunions antérieures avec les États membres et les experts. Le quatrième instrument serait une plate-forme interactive comportant un dispositif intelligent de centralisation d'informations, de données d'expérience et d'instruments de propriété intellectuelle, ainsi qu'un support interactif permettant d'échanger en continu et de façon autonome des données d'expérience grâce aux retours d'information. La plate-forme interactive sera publiée sur le site Web de l'OMPI et sur d'autres sites d'intérêt afin de sensibiliser une large audience, notamment les instituts de recherche et les bibliothèques universitaires des pays en développement. Enfin, les recommandations découlant de la mise en œuvre du projet seraient prises en considération dans les programmes pertinents de l'OMPI.

Le projet de l'OMPI comporterait les éléments suivants :

1. élaboration d'une étude analytique-taxonomie avec l'aide de consultants extérieurs;
2. tenue d'une réunion à participation non limitée avec les États membres;
3. organisation d'une réunion d'experts structurée autour de questions précises en vue de favoriser l'échange de pratiques recommandées sur les projets de partenariat ouvert présentés sous forme d'études de cas avec les objectifs suivants :
  - a) échanger des pratiques recommandées en ce qui concerne les initiatives publiques telles que le projet sur le génome humain et le projet de la Commission européenne relatif aux *Open Living Labs* :
    - i) le projet sur le génome humain est un projet international de recherche scientifique lancé en 1989 avec principalement pour objectif de déterminer l'identité et la séquence des 3,3 milliards de paires de bases formant l'ADN et de cartographier les 20 à 25 000 gènes du génome humain tant d'un point

de vue physique que sous un angle fonctionnel. Après la détermination de la séquence, l'étape suivante consiste à identifier les variantes génétiques qui augmentent le risque de maladies courantes telles que le cancer ou le diabète. Ce projet a été initialement lancé par les National Institutes of Health (Instituts nationaux de la santé) des États-Unis d'Amérique. Immédiatement, le potentiel commercial de la protection par brevet de milliers de gènes annoncée par Celera, un concurrent privé des NIH, est devenu évident. En mars 2000, le Gouvernement des États-Unis d'Amérique a déclaré que la séquence génomique ne pouvait pas être brevetée;

- ii) le projet *Open Living Labs* de la Commission européenne concerne un environnement d'expérimentation concrète par essais successifs dans lequel les utilisateurs et les producteurs créent conjointement des innovations. Les *Open Living Labs* sont définis comme des partenariats PPP pour l'innovation ouverte au service du client. Leurs principales activités sont la création conjointe, l'exploration, l'expérimentation et l'évaluation d'hypothèses réelles dans des communautés d'utilisateurs. Les partenaires au sein des *Open Living Labs* collaborent dans le cadre d'un réseau afin de mettre en place et d'offrir un ensemble sans cesse croissant de services en réseau, y compris des services en matière de propriété intellectuelle adaptés aux besoins, en vue d'appuyer le cycle d'innovation de tous les acteurs du système.
- b) échanger des pratiques recommandées en ce qui concerne les autres expériences menées par des entreprises privées telles que *InnoCentive*, le *Merck Gene Index* et *Natura* :
- i) *InnoCentive*, qui est le principal marché de l'innovation dans le monde, est surnommé l'"eBay de l'innovation". Lancée en 2001 par Eli Lilly, une entreprise pharmaceutique mondiale, la plate-forme mondiale d'*InnoCentive*, fondée sur l'Internet, est destinée à mettre en contact des "demandeurs" confrontés à un problème de recherche particulièrement ardu avec des "résolveurs", qui leur proposeront des solutions inventives. La moitié des 135 000 résolveurs enregistrés viennent de pays en développement, y compris l'Inde, la Russie et la Chine, et ne sauraient être mieux formés. Dès le lancement du projet, ses concepteurs ont veillé à mettre en place une structure de gestion en vue de protéger les droits de propriété intellectuelle aussi bien des demandeurs que des résolveurs;
  - ii) le *Merck Gene Index* est une action concertée, relevant du domaine public, lancée par Merck en 1995. Compte tenu de la progression rapide du séquençage du génome humain, un grand nombre de nouvelles entreprises biotechnologiques poursuivaient la recherche dans leur propre laboratoire. La démarche d'ouverture adoptée par *Merck* a consisté à financer un large éventail de projets de recherche sur le génome humain menés dans des universités et à publier tous les résultats. En l'espace de trois ans, plus de 800 000 séquences de gènes avaient été diffusées dans le domaine public. Le *Merck Gene Index* a accéléré le rythme de la recherche biomédicale et de la mise au point de médicaments, tout en offrant aux chercheurs un accès illimité dans le monde entier à une source ouverte d'informations génétiques;
  - iii) *Natura*, la plus grande entreprise de produits cosmétiques du Brésil, a mis en œuvre depuis 2006 une stratégie ouverte de recherche-développement. Le procédé novateur de *Natura* a visé à accroître les sources d'innovation en vue de renforcer la souplesse du processus d'innovation. L'entreprise a

élaboré différentes stratégies pour chaque type de partenaire en vue de recenser, prendre en considération et gérer les nouvelles possibilités sur le plan technologique. L'accent a d'abord été mis sur les universités et les instituts de recherche, avec une stratégie fondée sur la recherche active par l'intermédiaire d'un site Web connecté à une base de données sur lequel les partenaires potentiels présentent les projets de recherche ou cherchent de nouvelles possibilités de partenariat. En 2007, *Natura* a commencé à élaborer une stratégie complète centrée sur les fournisseurs et les pépinières d'entreprises et la prochaine étape sera axée sur les consommateurs.

- c) décrire les modèles de propriété intellectuelle et les procédures sur lesquelles sont fondés ces projets de partenariat ouvert et examiner les avantages et les difficultés découlant de chacun d'eux :
- i) réalisation d'une étude d'évaluation approfondie avec l'aide de consultants extérieurs;
  - ii) lancement d'une plate-forme interactive d'échange de données d'expérience comprenant la création d'un site Web et d'un forum sur le Web susceptibles d'être intégrés à la Structure d'appui à l'innovation et au transfert de technologie à l'intention des institutions nationales (CDIP/4/2); et
  - iii) prise en considération de l'incorporation de toute nouvelle activité ou initiative menée dans le cadre des autres programmes de l'OMPI requise aux fins de l'adoption et de la mise en œuvre du projet. En outre, la réalisation du projet doit être effectuée en étroite collaboration avec d'autres secteurs de l'OMPI tels que la Division de l'économie et des statistiques, qui pourrait incorporer les résultats du projet sous forme d'"encadrés" dans la publication phare annuelle de l'OMPI dans le domaine économique.

## 2.2. Objectifs

Les objectifs de ce projet s'inscrivent dans le cadre de la recommandation n° 36. Le principal objectif est de mettre en place une plate-forme interactive d'échange de données d'expérience le plus large possible sur les projets de partenariat ouvert et les modèles de propriété intellectuelle. Plus particulièrement, le projet vise à jeter les bases de la mise en place de réseaux de partenariat pour l'innovation. Il favorisera l'échange d'informations, de données d'expérience et de pratiques recommandées, tout en faisant mieux connaître les utilisations potentielles des modèles et procédures de propriété intellectuelle en vue de stimuler l'innovation locale. Le projet permettra de mettre à disposition davantage d'instruments de propriété intellectuelle et de matériel de formation en ligne fourni par l'OMPI grâce à la création d'un site Web et d'un forum sur le Web. Les solutions proposées dans le cadre du projet sont avantageuses, en particulier pour les pays en développement, et devraient être conformes au calendrier indiqué pour la mise en œuvre du projet.

Les bénéficiaires visés sont, notamment : les gouvernements, les universités et les instituts de recherche, le secteur privé, les organisations internationales, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales, ainsi que les particuliers formant le réseau.

### 2.3. Stratégie de mise en œuvre

Le projet de l'OMPI comportera les éléments suivants :

1. la réalisation d'un projet d'étude analytique-taxonomie (avec l'aide d'un consultant extérieur), qui a notamment pour objectif :
  - a) d'examiner les études et les documents pertinents. Les études réalisées antérieurement, telles que celles portant sur les brevets et le domaine public réalisées dans le cadre des projets DA\_16\_20\_01 (CDIP/4/3) et DA\_16\_20\_02 (CDIP/6/5) seront réexaminées. Il conviendra également d'étudier les documents existants, ainsi que les activités déjà menées par d'autres organisations, ONG et organisations intergouvernementales dans le domaine de l'innovation en partenariat ouvert;
  - b) de cartographier différentes initiatives typiques de partenariat ouvert, ainsi que les différents instruments et modèles de propriété intellectuelle relatifs aux projets traditionnels de partenariat ouvert (tels que la concession de licences, la sous-traitance, les contrats de partenariat en matière de recherche-développement et les coentreprises) ou les nouveaux types de partenariat ouvert tels que le recours à des résolveurs de problème sur l'Internet (innovation au service du client grâce à l'externalisation à grande échelle (*crowd sourcing*) ou les "concours d'idées"), la promotion de la coopération libre ou dans le cadre des *Creative Commons*, ou la création de domaines libres;
  - c) de regrouper les différentes initiatives et de les structurer en les classant par thème, à savoir santé, agriculture, biotechnologie, micro ou nanotechnologie, pharmacologie, ressources génétiques et savoirs traditionnels, énergie, changement climatique, logiciels et technologies de l'information et de la communication;
  - d) d'analyser les initiatives, de déterminer les avantages et les difficultés découlant de chacune d'elles et de créer un atlas des différents modèles et procédures de propriété intellectuelle fondant ces initiatives,
  - e) d'établir avec discernement une correspondance entre certaines initiatives, en reliant les paramètres et en recensant les combinaisons analogues d'instruments et de procédures de propriété intellectuelle;
  - f) de recenser les nouvelles conditions initiales et modèles de propriété intellectuelle applicables aux initiatives typiques de partenariat ouvert couronnées de succès.

Même si après cette étape toutes les conditions ne sont pas clairement définies, l'étude analytique-taxonomie précisera certaines caractéristiques utiles permettant d'établir comment trouver une solution pratique à un problème concret dans le cadre d'une structure de partenariat ouvert mise en œuvre avec succès;
2. l'organisation d'une réunion à participation non limitée avec les États membres, avec notamment pour objectifs :
  - a) de tenir des consultations sur l'essence, la logique et les différentes étapes de la démarche suivie dans le cadre du "Projet relatif aux partenariats ouverts et aux modèles fondés sur la propriété intellectuelle";
  - b) de favoriser l'échange de données d'expérience entre les États membres sur les projets de partenariat ouvert et les modèles de propriété intellectuelle sur lesquels ils sont fondés et examiner les études de cas figurant dans l'étude analytique-taxonomie et visant à mettre en évidence les éventuels obstacles et les propositions relatives à l'utilisation concrète de l'innovation ouverte; et



- c) d'examiner les résultats concrets, jalons et solutions proposées dans le cadre du "Projet relatif aux partenariats ouverts et aux modèles fondés sur la propriété intellectuelle";
- 3. l'organisation d'une réunion d'experts en vue de favoriser l'échange de pratiques recommandées sur les projets de partenariat ouvert présentés sous forme d'études de cas (se reporter au paragraphe 2.1 intitulé : "Introduction à la question/au problème");
- 4. la réalisation d'une étude d'évaluation approfondie (avec l'aide de consultants externes) visant plusieurs objectifs, à savoir :
  - a) recenser les avantages et les difficultés découlant des projets existants et définir les enseignements tirés de chaque initiative typique de partenariat ouvert;
  - b) déterminer les conditions favorables spécifiques et les modèles de propriété intellectuelle efficaces applicables aux initiatives typiques de partenariat ouvert couronnées de succès;
  - c) formuler des recommandations sur la manière dont les pays en développement et les PMA peuvent être aidés dans le cadre des programmes de l'OMPI à surmonter les difficultés auxquelles ils sont confrontés en matière d'innovation en partenariat ouvert;
- 5. la création d'une plate-forme interactive d'échange de données d'expérience le plus large possible avec, notamment, les objectifs suivants :
  - a) créer un site Web contenant des informations sur les études et des propositions relatives aux instruments et modèles de propriété intellectuelle éventuels. Le site Web (fonction "Envoi") servira de dispositif intelligent de centralisation permettant d'envoyer des informations sur les études et données d'expérience relatives aux projets de partenariat ouvert et aux modèles fondés sur la propriété intellectuelle. Il contiendrait :
    - i) une collection des différentes études menées dans le cadre du "Projet relatif aux partenariats ouverts et aux modèles fondés sur la propriété intellectuelle";
    - ii) une liste d'instruments de propriété intellectuelle utiles pouvant être exploités par les utilisateurs de la plate-forme dans des projets de partenariat ouvert tels que les principes de base de négociations avantageuses pour tous; une méthode normalisée de négociation d'accords concernant les innovations en partenariat ouvert; des dispositions juridiques non contraignantes destinées à la réglementation de situations évoluant rapidement; des procédures de propriété intellectuelle juridiques et en matière d'achat allégées, destinées à formaliser les partenariats ouverts; des stratégies dynamiques de propriété intellectuelle visant à favoriser l'échange de technologies entre différents nœuds d'un réseau; et des cadres de promotion de l'information en matière de brevets visant à favoriser l'innovation grâce à l'interopérabilité et au brassage d'idées en matière de propriété intellectuelle;
    - iii) une liste de modèles de propriété intellectuelle tels que des communautés de brevets visant à regrouper et à transférer les droits de propriété intellectuelle relatifs à une technologie précise, des normes de propriété intellectuelle facilitant l'accès aux technologies, la mise en commun de droits de propriété intellectuelle aux fins de la recherche-développement en partenariat dans le cadre d'accords de concession de licences réciproques, des domaines libres englobant les droits de propriété intellectuelle appartenant à l'ensemble de la communauté, des groupements favorisant

- les partenariats dans le cadre d'un modèle d'innovation ouverte facilitant l'accès aux droits de propriété intellectuelle, et des services communs de la propriété intellectuelle visant à centraliser et à redistribuer les services de propriété intellectuelle aux centres de recherche-développement, TTO, entreprises et technoparcs;
- iv) du matériel de formation en ligne aux fins de l'assistance technique et du renforcement des capacités dans le domaine de la gestion de la propriété intellectuelle dans les projets de partenariat ouvert. Selon une récente enquête, le plus grand inconvénient de l'innovation ouverte réside dans le risque de déperdition de propriété intellectuelle : 62% des 300 cadres supérieurs interrogés ont indiqué que le vol de propriété intellectuelle constituait un risque majeur (*The Economist Intelligence Unit, 2007*). En vue de passer de la propriété intellectuelle utilisée comme mécanisme défensif à une stratégie de propriété intellectuelle plus axée sur une démarche d'anticipation et visant à favoriser l'échange de technologies entre les différents nœuds d'un réseau, une gestion efficace de la propriété intellectuelle est essentielle tant aux fins du recensement de savoirs externes, que pour la valorisation des droits de propriété intellectuelle d'une organisation ou d'une communauté;
  - v) des liens renvoyant vers d'autres informations et initiatives intéressantes de l'OMPI, telles que l'innovation ouverte à la Section de l'innovation et du transfert de technologie de l'OMPI, le règlement des litiges dans le cadre des partenariats ouverts (comme dans les licences dites "click-wrap") au Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, et le rapport 2011 de l'OMPI sur l'innovation intitulé *Shifting Innovation Paradigms and the Role of Intellectual Property* à la Division de l'économie et des statistiques de l'OMPI.
- b) créer un forum sur le Web destiné à recevoir des retours d'information sur l'expérience acquise dans tous les projets de partenariat ouvert et les modèles fondés sur la propriété intellectuelle. Le forum sur le Web (fonction "Réception") servira de moyen de réception des retours d'information sur l'expérience acquise dans les projets de partenariat ouvert et les modèles fondés sur la propriété intellectuelle. Il comprendrait, notamment :
- i) un forum numérique de collecte des retours d'information, observations et propositions émanant des utilisateurs en ce qui concerne les études publiées, les instruments de propriété intellectuelle et le matériel de formation, ainsi que la conception ou le contenu de la plate-forme interactive;
  - ii) un dispositif de dépôt contenant éventuellement des rapports, études et données d'expérience concrètes téléchargés à partir des autres projets de partenariat ouvert existants; l'OMPI a déjà expérimenté un tel dispositif de dépôt dans le cadre du système du PCT avec le mécanisme EDUS (Service de téléchargement en ligne de documents du PCT);
  - iii) une base de données relatives aux différents utilisateurs de la plate-forme interactive. Cette base de données contiendra les résultats d'une enquête d'évaluation rétrospective concernant une étude d'impact du portail interactif. Par ailleurs, la possibilité de recevoir des alertes par courrier électronique directement dans leur boîte personnelle (en format RSS) pourrait permettre de fournir des informations actualisées sur les contenus et les données d'expérience relatifs à des projets particuliers en partenariat ouvert à

<p>des utilisateurs dont les intérêts divergent;</p> <p>6. l'incorporation dans les programmes pertinents de l'OMPI des recommandations découlant des projets après approbation des États membres.</p> <p>Les risques potentiels concernent le fait que le projet ne prenne pas en considération de manière satisfaisante les questions intéressant les différentes parties prenantes, compte tenu, en particulier, des différents rôles et intérêts de chaque utilisateur sur les plans technique, commercial, financier et juridique. En vue de limiter ces risques, il est essentiel de mener des consultations avec les différentes parties prenantes tout au long de la mise en œuvre du projet.</p> <p>La viabilité à long terme du projet présuppose et requiert la mise à disposition des ressources nécessaires, tant matérielles que dans le domaine informatique, afin d'assurer l'actualisation régulière du contenu du portail.</p>	
<p><b>3. EXAMEN ET EVALUATION</b></p>	
<p><b>3.1. Calendrier d'examen du projet</b></p>	
<p>1. Des rapports de suivi, tous les six mois après le lancement du projet, indiqueront si les résultats attendus et les objectifs visés ont été atteints; et</p> <p>2. Un rapport d'auto-évaluation final sera établi à la fin du projet en vue d'évaluer l'exécution du projet et de formuler des recommandations quant au meilleur moyen de prendre en considération ces résultats dans le cadre global de renforcement des capacités à l'OMPI.</p>	
<p><b>3.2. Auto-évaluation du projet</b> Outre l'auto-évaluation du projet, certains projets feront aussi l'objet d'évaluations indépendantes.</p>	
Résultats du projet	Indicateurs d'exécution (Indicateurs de résultats)
1. Étude analytique-taxonomie	Version préliminaire de l'étude analytique mise à disposition dans un délai de six mois à compter de l'approbation du projet.
2. Organisation d'une réunion à participation non limitée avec les États membres	<p>Organisation de la réunion dans un délai de trois mois à partir de l'achèvement de l'étude analytique; les délibérations seront axées sur l'essence et les étapes logiques de la mise en œuvre des projets d'innovation en partenariat ouvert, ainsi que sur les résultats, les jalons du projet et les solutions;</p> <p>a) consensus des États membres sur la voie à suivre;</p> <p>b) 60% de retours d'information positifs émanant des participants sur la mise en œuvre du projet (selon les questionnaires d'évaluation).</p>

<p>3. Organisation de réunions d'experts</p>	<p>Tenue de la réunion dans un délai de six mois à partir de l'organisation de la réunion avec les États membres; pendant les délibérations, l'accent sera mis sur les pratiques recommandées des organismes tant publics que privés en ce qui concerne les projets de partenariat ouvert;</p> <p>70% de retours d'information positifs émanant des participants sur l'utilité de la réunion eu égard à l'échange de données d'expérience.</p>
<p>4. Étude d'évaluation</p>	<p>Étude d'évaluation approfondie achevée dans un délai de six mois à compter de la tenue de la réunion d'experts. L'objectif de cette activité est de déterminer les avantages et les inconvénients des projets existants et de recenser les enseignements tirés de chaque initiative de partenariat ouvert.</p>
<p>5. Plate-forme interactive</p>	<p>Portail numérique fonctionnel dans un délai de six mois après l'achèvement de l'étude d'évaluation approfondie;</p> <p>a) utilisation sur une grande échelle et de façon régulière du site Web et du forum sur le Web par les utilisateurs, en particulier dans les pays en développement;</p> <p>b) 55% de retours d'information positifs émanant des utilisateurs sur l'utilité de la plate-forme (selon les questionnaires en ligne).</p>
<p>6. Appui aux activités de l'OMPI visant à stimuler l'échange de données d'expérience sur les projets de partenariat ouvert</p>	<p>Examen des recommandations découlant du projet aux fins de leur incorporation dans les programmes connexes de l'OMPI après approbation des États membres dans un délai de trois mois à compter de l'entrée en vigueur de la plate-forme interactive.</p>
<p><b>Objectif(s) du projet</b></p>	<p><b>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet</b> (indicateurs de réussite)</p>
<p>Créer une plate-forme interactive d'échange de données d'expérience le plus large possible sur les projets de partenariat ouvert et les modèles fondés sur la propriété intellectuelle.</p>	<p>Plus grande sensibilisation, meilleure prise en considération des données d'expérience et pratiques recommandées et de l'application pratique des instruments de propriété intellectuelle et du matériel de formation dans la plate-forme interactive aux fins de la création et de la mise en œuvre des projets de partenariat ouvert, et retours d'information émanant du comité indiquant dans quelle mesure la compréhension de ces questions a été renforcée et l'objectif du projet a été atteint :</p> <p>a) nombre d'utilisateurs du site Web et de visites par pays ou région;</p> <p>b) nombre d'utilisateurs du forum sur le Web échangeant des données d'expérience sur les environnements de partenariat ouvert et les modèles fondés sur la propriété intellectuelle;</p>

	<p>c) demande accrue de formation dispensée par l'OMPI sur l'innovation en partenariat ouvert sur la base du contenu du portail; et</p> <p>d) nombre accru de projets communs initiés dans le cadre de l'innovation ouverte.</p>
--	--



## 5. BUDGET (dépenses autres que les dépenses de personnel)

Tableau 1 – Budget du projet par catégorie de dépenses et par année

Catégorie de dépenses	Budget (en francs suisses)			
	Première année	Deuxième année	Troisième année	Total
<i>Voyages et bourses</i>				
Missions de fonctionnaires	40 000	40 000	20 000	100 000
Voyages de tiers	50 000	150 000		200 000
Bourses				
<i>Services contractuels</i>				
Conférences	10 000	20 000		30 000
Honoraires d'experts	20 000	120 000		140 000
Consultant informatique		67 000	67 000	134 000
Publications		30 000	50 000	80 000
Autres	10 000	20 000	10 000	40 000
<i>Matériel et fournitures</i>				
Matériel				
Fournitures		10 000		10 000
<b>TOTAL</b>	130 000	457 000	147 000	734 000

## BUDGET (dépenses de personnel s'il y a lieu)

Tableau 2 – Budget du projet par catégorie de dépenses et par année

Catégorie de dépenses	Budget (en francs suisses)			
	Première année	Deuxième année	Troisième année	Total
1 P3 à 50%		80 000	81 000	161 000
<b>TOTAL</b>		80 000	81 000	161 000

## BUDGET (dépenses totales)

Tableau 3 – Budget total du projet par programme et par année (au cas où plusieurs programmes seraient concernés)

Programme	Budget (en francs suisses)			
	Première année	Deuxième année	Troisième année	Total
Programme 18	110 000	517 000	218 000	845 000
Programme 16	20 000	20 000	10 000	50 000
<b>TOTAL</b>	130 000	537 000	228 000	895 000

[Fin de l'annexe et du document]